
Questionnaire de l'association « Voisisecur »

Réponses du candidat et Maire sortant - Philippe Buisson
pour la liste « La Passion de Libourne »

1. Pensez-vous que la sécurité des personnes et des biens est une priorité ?

Si oui, à quel niveau se situerait-elle entre 1 et 10.

10 !

La tranquillité publique est un droit et une exigence pour tous les Libournais.

Le Maire en est un acteur essentiel ; il est une des autorités compétentes pour maintenir le bon ordre public sur le territoire de sa commune. Nous nous sommes consacrés pleinement à cette tâche durant tout le mandat, en mobilisant un panel d'outils disponibles au niveau communal.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler que la sécurité reste une prérogative régaliennne et donc réservée aux services de l'Etat. A ce titre, tous les partenaires, services de Gendarmerie, de l'Etat et de la justice, doivent jouer pleinement leur rôle aux côtés de la municipalité.

Cette bonne coopération est assurée notamment au sein d'instances institutionnelles collectives (CISPD, CCOP ...) mais nous avons aussi souhaité instaurer des réunions informelles régulières avec la Sous-Préfecture, la Gendarmerie et le Procureur de la République pour suivre de façon très précise plusieurs affaires individuelles.

2. Adopteriez-vous le dispositif "Mairie Vigilante" afin d'être informé en temps réel des alertes émises par les citoyens, ou feriez-vous évoluer l'application Libourne dans ma poche afin que la Municipalité envoie des alertes aux Libournais et impliqueriez-vous la Police Municipale dans ce système de prévention ?

Le volet préventif de la sécurité publique est essentiel, complément indispensable des actions de répression pour une action publique plus efficace.

En la matière notre municipalité est comptable d'un bilan concret, qui s'appuie sur des outils municipaux efficaces :

- Nous avons tout d'abord considérablement développé le système de vidéo-protection de la ville de Libourne puisque le nombre de caméras a été multiplié par 5, passant de 15 caméras en 2014 à 71 caméras à ce jour.
- L'action et les missions de notre police municipale ont été redéfinies pour renforcer leur présence et leur visibilité sur le terrain : au total ce sont 8 policiers municipaux qui ont été recrutés en 6 ans, faisant de Libourne la deuxième police municipale de Gironde, après Bordeaux. Depuis 2015 un binôme pédestre a par ailleurs été principalement affecté au centre-ville, avec un numéro de téléphone dédié.

La municipalité et la police municipale sont des pivots de cette action préventive mais ne peuvent pas tout accomplir seuls : en plus de la collaboration avec les services de l'Etat, il est nécessaire de s'appuyer sur des acteurs de terrain, dans le respect des compétences de chacun.

C'est ce travail collaboratif au service de la sécurité de chacun que le dispositif « participation citoyenne » institutionnalise et organise depuis 2006, à travers la signature de conventions multi-partenariales dans les communes volontaires.

Nous sommes favorables à l'installation de ce dispositif à Libourne, pour qu'enfin, dans le cadre d'un protocole officiel de « participation citoyenne », tous les relais sur le terrain soient identifiés et reconnus, et se voient attribuer un rôle précis pour devenir de véritables interlocuteurs des forces de l'ordre.

Si cela semble nécessaire, et en concertation avec les associations concernées, nous sommes également favorables à faire évoluer les outils de vigilance, notamment par le biais des applications numériques, du site internet et d'autres outils de communication.

3. À quels moyens ou organisation originale avez-vous pensé pour diminuer le niveau d'insécurité à Libourne, notamment les cambriolages ?

Comptez-vous donner plus de moyens à la police municipale (*effectifs, équipements, missions, armement...*) ? et plus d'efficacité en lui programmant des horaires nocturnes variables sans avertir la population afin de mieux la protéger ?

Notre liste « la passion de Libourne » propose pour lutter toujours plus efficacement contre l'insécurité de recruter 4 agents de police municipale supplémentaires, passant notre effectif de 19 à 23 policiers municipaux.

Dès 2019, pour pallier le manque d'effectif de la Gendarmerie Nationale, notamment la nuit, les horaires d'intervention de la police municipale ont été étendus jusqu'à 3H30 tous les jours. Les agents patrouillant de nuit ne sont bien évidemment pas exposés aux mêmes risques et nous avons donc pris la décision de les armer de pistolets semi-automatiques, après formation et obtention d'agrément au port d'armes.

Tous les agents de la Police Municipale sont par ailleurs armés de tonfa (arme classé catégorie D) et de taser (pistolets à impulsion électrique, classés catégorie B).

Nous souhaiterions envisager la possibilité de créer une police intercommunale, en mutualisant les agents de la Police Municipale de Libourne avec ceux des communes voisines (Arveyres/Les Billaux), pour assurer plus efficacement la sécurité à toutes les entrées de ville.

Nous confierons au CESEM (Comité économique, social, environnemental municipal) composé de personnalités qualifiées et indépendantes, une étude sur l'évolution et la mise en place de certains outils type brigade canine, brigade vtt, brigade à moto.

En termes de lutte contre les incivilités, nous nous sommes immédiatement saisi d'un nouvel outil instauré par une récente loi adoptée le 27 décembre 2019 (la loi Engagement et proximité) pour mettre en vigueur un arrêté d'interdiction de la vente d'alcool à emporter à partir de 20h dans le centre-ville.

Un certain nombre d'incivilités sont liées à des individus souffrant de fragilités psychiatriques, c'est pourquoi nous avons souhaité être un des 1ers territoires aquitains à avoir signé un contrat local de santé mentale (CLSM) pour suivre précisément l'évolution de la situation de certains malades susceptibles de troubler gravement l'ordre public. Les services hospitaliers, la ville, la Cali, la Gendarmerie et le Procureur sont associés à ce suivi.

Enfin, considérant que de nombreuses des interventions des forces de l'ordre sont liées à des violences infra-familiales, la Cali s'est engagée dans une politique dynamique et concrète de prévention en signant un contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales. Nous sommes le 1^{er} territoire aquitain à avoir signé une telle convention.

4. Feriez-vous le nécessaire : pour communiquer les statistiques des cambriolages chaque année et les fournir à l'association Voisisécur et aux Libournais ?

La municipalité n'a absolument rien à cacher concernant les statistiques ou les bilans chiffrés de la délinquance à Libourne.

Ces chiffres précis et certifiés sont récoltés par les forces de sécurité et les services de l'Etat : ils en disposent librement. La décision de communiquer ou non ces chiffres appartient donc à leurs propriétaires et en aucune façon il reviendrait au Maire d'une commune de prendre une telle décision. Lutter contre l'insécurité au quotidien doit se faire de manière partenariale, et nous ne saurions rompre le pacte de confiance indispensable au bon fonctionnement de l'action publique en la matière.

Toutefois, nous nous sommes régulièrement prononcés en faveur de la communication de ces chiffres aux associations qui en feraient la demande auprès des services de l'Etat, comme en attestent de nombreux courriers, et nous avons très souvent plaidé en faveur de la transmission de ces chiffres, notamment auprès de Voisisécur.

5. La mise en place de la PARTICIPATION CITOYENNE requiert une organisation importante et efficace : réunions publiques, appels à candidature de référents bénévoles, bilan dirigé par la gendarmerie en partenariat avec les autorités... Compte tenu des moyens contraints, quelle est votre position sur le sujet ? Quand et comment comptez-vous mettre en place ce dispositif déjà acté ?

La mise en place de ce dispositif étatique est une absolue priorité, qui doit être engagée dès les premières semaines du prochain mandat. Ce dispositif piloté par les forces de Gendarmerie, est un dispositif entièrement gratuit, contrairement aux différents systèmes d'alertes privés qui existent sur le marché et qui sont coûteux et non reconnus par les services de l'Etat.

Il est nécessaire d'accompagner la Gendarmerie et les autorités compétentes pour organiser une vaste campagne d'information sur le territoire de la ville. Une présentation du dispositif par quartier devra être assurée, afin de nommer des correspondants de sécurité qui seront des bénévoles référents de quartiers. Ces volontaires seront des relais de la population pour assurer la sécurité au quotidien, mais surtout, seront identifiés et reconnus par les forces de sécurité. Ils seront en liaison directe avec eux pour relayer les informations susceptibles de prévenir les délits et assurer la tranquillité et la sécurité des quartiers.

L'association libournaise Voisisecur possède en la matière une connaissance et une expertise qui pourront être extrêmement précieuses dans la mise en place de la participation citoyenne ; s'appuyer sur les membres de l'association pour le faire nous paraît être indispensable à la réussite du futur dispositif.

6. Concernant les trafics de stupéfiants à l'origine de beaucoup de délinquance, quelle est votre vision sur la lutte à mener ? Quelles actions mèneriez-vous pour éradiquer les regroupements, quels qu'ils soient, du centre-ville ?

La lutte contre le trafic de drogue nécessite des réponses concrètes et efficaces pour sanctionner l'usage illicite de stupéfiants. Jusqu'alors ce trafic est réprimé par une peine d'emprisonnement et une forte amende, peu souvent prononcées dans les faits. Ces enquêtes sont extrêmement chronophages pour la Gendarmerie, puisqu'elle génère des heures de procédures administratives et judiciaires.

Nous sommes favorables à ce que Libourne devienne une ville pionnière pour la mise en place d'une amende forfaitaire, appliquée à tous les usagers contrôlés en possession de produits illicites. En clair, cette mesure permettrait enfin de cibler même les petits délinquants ou les personnes faisant usage de stupéfiants sur l'espace public. Nous écrivons au Ministre de l'Intérieur pour pouvoir tester cette procédure proposée récemment par le législateur.

Il est bon de rappeler néanmoins qu'un Maire - tout 1^{er} Magistrat qu'il soit - ne dit pas le Droit et ne peut pas prononcer de sanctions, quand bien même il s'agirait de peine de travaux d'intérêt général. Il peut au mieux ordonner des rappels à l'ordre, uniquement pour des infractions mineures non délictuelles et dans le cadre d'une procédure contrôlée par le Procureur de la République.

7. Que pensez-vous de l'Association VOISISECUR et de son implication dans les prochaines années ?

Depuis sa création, l'association Voisisecur a su réunir une communauté de membres impliqués et engagés, œuvrant pour la tranquillité dans les quartiers de la ville et un acteur essentiel du lien social entre tous ses membres. Nous exprimons une volonté claire d'impliquer cette association dans la mise en œuvre d'actions de prévention et d'alerte et dans le fonctionnement au quotidien du dispositif de participation citoyenne.

Nous souhaiterions que les associations de prévention et notamment Voisisecur soient associées aux réunions du CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). En tout état de cause, Voisisecur est et restera un partenaire précieux de la Mairie.

8. Concernant la vidéo protection, quelles actions envisageriez-vous pour en affiner l'efficacité (quantité, positionnement "stratégique", suivi des écrans en temps réel, interventions consécutives,...) à titre de prévention pour la sécurité de vos administrés et commerçants ?

Nous souhaitons poursuivre le déploiement de la vidéo-protection, mise en place depuis 2013 à Libourne et qui compte actuellement 71 caméras fixes et 2 caméras mobiles, que nous mobilisons ponctuellement dans les différents quartiers de la Bastide pour résoudre certaines situations problématiques. Cet équipement, salué des autorités, fait l'objet de nombreuses réquisitions judiciaires permettant le rassemblement des preuves nécessaires à la résolution de l'enquête.

Nous proposons donc de doubler le nombre de caméras en fonction pour atteindre un objectif de 120 caméras d'ici 2026.

Le visionnage en direct des flux vidéos est d'ores et déjà effectif : il se fait depuis plusieurs années déjà lors de grandes manifestations et de périodes sensibles (Fest'arts, fêtes de fin d'année..).

Le déport de ces images a été mis en place depuis 2018 sur des tablettes qui peuvent être consultées en direct par les agents en patrouille. Pour plus d'efficacité, les images de la vidéo-protection sont également relayées dans les locaux de la Gendarmerie, notamment la nuit.

Nous proposons d'aller encore plus loin et d'instaurer un visionnage permanent, 24h/24, au sein d'un véritable centre de supervision urbain. Compte tenu des contraintes évidentes de place que cela impose, ce centre pourrait être créé dans les locaux actuels de la Gendarmerie, situés sur les allées Robert Boulin. Ces locaux seront libérés très prochainement, lorsque la construction de la nouvelle caserne de Gendarmerie sera achevée sur les terrains de l'ancien collège Château Gaillard.